

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11538**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Directeur d'établissement privé d'enseignement

Nouvel intitulé : Directeur d'établissement privé d'enseignement et de formation

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)	Directeur de l'UNREP

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

333p Organisation et administration de services et de centres de formation

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire assure la direction d'un établissement d'enseignement, d'un CFA ou/et d'un centre de formation continue agricole. Pour ce faire, il impulse, définit, organise, évalue, adapte les activités associées à six domaines d'activité. Il rend compte de sa gestion à l'Association ou Organisme gestionnaire ainsi qu'aux autorités de tutelle. Les domaines d'activités sont :

- la gestion administrative,
- la gestion pédagogique,
- la gestion financière
- la vie scolaire et l'éducation et de l'insertion,
- la gestion des ressources humaines,
- les relations de l'établissement dans son environnement.

Il représente l'autorité hiérarchique, il anime et coordonne l'activité pédagogique. Animateur du développement, il est l'interlocuteur des partenaires extérieurs (familles, professionnels, administration et collectivités territoriales).

Il maîtrise les techniques de gestion opérationnelle et la réglementation en vigueur (lois, décrets, circulaires, notes...) applicables à un établissement d'enseignement et de formation :

- aptitude à communiquer et à négocier,
- il(elle) conçoit, anime, évalue le projet d'établissement.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Enseignement privé agricole, centre de formation professionnelle continue ou centre de formation d'apprentis.

Direction ou adjoint de direction d'un établissement privé d'enseignement et de formation agricole, d'un centre de formation professionnelle continue agricole ou d'un centre de formation d'apprentis.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2103 : Direction d'établissement et d'enseignement

K1403 : Management de structure de santé, sociale ou pénitentiaire

### Réglementation d'activités :

Ce titre est délivré de façon concomitante à l'attestation de qualification exigée des directeurs d'établissements d'enseignement agricole privés mentionnés à l'article 4 de la loi n°84-1285 du 31/12/84 (art. L813-8 du Code Rural). L813-8 du code rural.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification est composée de six unités correspondant aux six domaines d'activités. A l'issue du parcours de formation le titre est délivré par le jury principalement à partir de l'évaluation d'un mémoire professionnel et de sa soutenance orale, ainsi que par des études de cas concrets.

Le mémoire est élaboré sur une démarche de diagnostic et d'une stratégie de développement contextualisée de l'établissement d'origine (environnement).

Par Validation des Acquis de l'Expérience le titre est délivré par le jury à partir de la présentation d'un dossier illustrant la mise en oeuvre des compétences pour chacun des six domaines du référentiel.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X		Composition du jury formation continue : 5 membres : le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ; l'Assesseur de monsieur le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ; un Chef de service régional de la formation et du développement (SRFD) : délégué de l'autorité académique ; le Président de l'UNREP ; un Directeur d'établissement d'enseignement agricole privé.
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		5 membres : le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ; l'Assesseur de monsieur le Doyen de l'inspection de l'enseignement agricole ; un Chef de service régional de la formation et du développement (SRFD) : délégué de l'autorité académique ; le Président de l'UNREP ; un Directeur d'établissement d'enseignement agricole privé.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2009.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Directeur d'établissement privé d'enseignement avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2015.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 6 août 2002 publié au Journal Officiel du 20 août 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation jusqu'au 18 janvier 2005.

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

A disposition au siège à l'UNREP.

##### Autres sources d'information :

UNREP 94, avenue du Général Leclerc

93500 PANTIN

Tél : 01 41 83 14 20

adresse e-mail : unrep@unrep-edu.org

<http://www.unrep-edu.org>

##### Lieu(x) de certification :

UNREP 94 avenue du Général Leclerc  
93500 Pantin

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

UNREP 94, avenue du Général Leclerc  
93500 PANTIN

##### Historique de la certification :

**Certification précédente :** Directeur d'établissement privé d'enseignement et de formation agricole

**Certification suivante :** Directeur d'établissement privé d'enseignement et de formation